



Sous la direction de Christian Lopez

## Les enquêtes fiscales

ISBN : 978-2-7076-1701-9

154 pages – prix : 32 €

ACTES DU COLLOQUE

« Le droit de visite et de saisie »

Tenu à la Maison du Barreau de Paris

le 13 février 2009

L'exercice par l'administration fiscale d'un droit de visite et de saisie, plus communément appelé « perquisition fiscale », dans les locaux professionnels des entreprises et les locaux d'habitation des particuliers, constitue à l'évidence un domaine particulièrement sensible des relations entre le fisc et les contribuables. Le dispositif des perquisitions fiscales n'est utilisé en France que depuis 1985, il n'existait antérieurement aucun texte spécifique. Pendant près d'un demi-siècle, l'administration fiscale a utilisé l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions économiques, en détournement de procédure quasi permanent.

Près de 25 ans après l'instauration de l'article L. 16 B du LPF permettant à l'administration fiscale, lorsqu'elle soupçonne une fraude en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés ou de TVA, de solliciter une ordonnance du juge des libertés et de la détention afin de visiter tout lieu et saisir tout document se rapportant à la fraude, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France en concluant à la violation de l'article 6-1 de la Convention. En réaction, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a tenté de tirer les conséquences de cette jurisprudence en modifiant le texte. Quelles sont les nouvelles voies de recours mises en oeuvre ? Quelles sont les inconnues qui subsistent ? De quels moyens dispose le contribuable pour se défendre ? Des procédés identiques existent-ils dans les législations étrangères ?

Cet ouvrage est issu d'un colloque international associant universitaires et praticiens du droit fiscal venant d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Algérie, avec pour ambition de retracer l'évolution des pratiques de l'administration fiscale, des textes et de la jurisprudence afin de déterminer le caractère spécifique de ces pouvoirs d'investigations en constante adaptation au regard de la fraude fiscale et du respect des libertés individuelles.

***Les travaux scientifiques présentés au cours des nombreux colloques qui se tiennent en France et à l'étranger deviennent souvent des références incontournables pour les universitaires, chercheurs et praticiens. La collection Grands Colloques a pour intention d'offrir à tous ceux qui s'intéressent aux matières juridique et économique les actes des colloques les plus importants.***

## Sommaire

### Avant-propos

### INTRODUCTION

Evolution des pouvoirs du fisc : contrôle et investigation deux concepts à géométrie variable

### PREMIERE PARTIE : LE ROLE DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES ENQUETES FISCALES

Du déclenchement au déroulement de l'enquête

Perquisition et fraude fiscales : la piste du détournement de procédure

### DEUXIEME PARTIE : LE ROLE DU JUGE DANS LES ENQUETES FISCALES

L'autorisation et le contrôle de leur exécution

L'article L. 16 B, le juge national et la Cour européenne des droits de l'homme : la saga du « droit de visite » ou la trahison des clercs

Le droit à un procès équitable face aux visites domiciliaires en l'état du droit antérieur à la réforme de l'article L.16 B du LPF par l'article 164 de la loi no 2008-776 du 4 août 2008

Le secret professionnel face aux enquêtes fiscales

### TROISIEME PARTIE : REGARDS CROISES FRANCE – ALLEMAGNE – ITALIE – ROYAUME-UNI – ALGERIE

Les différents moyens d'investigation de l'administration fiscale

L'exemple allemand

L'exemple britannique

L'exemple italien

Les Visites Fiscales en Algérie

### CONCLUSION

Réflexion sur le contrôle judiciaire de l'administration

---

Bon de commande - Disponible chez votre libraire habituel ou à la librairie L.G.D.J.

### Les enquêtes fiscales

Sous la direction de Christian Lopez

ISBN : 978-2-7076-1701-9 – prix : 32 €

Je commande ..... Exemple(s) de l'ouvrage :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

e-mail.....

ci-joint mon règlement d'un montant de.....

Paiement par chèque  carte bancaire

Carte N° \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_ cryptogramme visuel (3 derniers chiffres au verso) \_\_\_\_\_

Date et signature

---

Montchrestien

lextenso éditions

Lextenso Editions : 33, rue du Mail – 75081 Paris cedex 02 – [www.lextenso-editions.fr](http://www.lextenso-editions.fr)

tel. : 01 56 54 16 00 – fax : 01 56 54 16 47 – Librairie en ligne : [www.lgdj.fr](http://www.lgdj.fr)